

**PASS' CAPES**  
**Contrat d'Accompagnement Participatif pour les Etudes Supérieures**

Conditions d'attribution de l'aide Pass'Capés

- Être âgé de moins de 24 ans,
  - Domicile principal à Port-Jérôme-sur-Seine,
  - Titulaire d'un baccalauréat ou de son équivalence,
  - Inscrit dans un établissement public ou privé (y compris à distance) reconnu par l'Etat,
  - Inscrit dans une formation post-bac, à temps plein, non rémunérée.
  - L'étudiant percevra une **aide de 600 euros**, s'il étudie dans un établissement situé en dehors de la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine
- ou
- L'étudiant percevra une **aide de 300 euros**, s'il étudie dans un établissement situé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine
  - Cette aide sera versée dans son intégralité, au mois de décembre

Le dossier d'inscription sera disponible sur le site de la Ville [www.pj2s.fr](http://www.pj2s.fr)  
du **lundi 11 septembre 2023 au dimanche 22 octobre 2023**

Dossier à retourner complet à [pass-capés@pj2s.fr](mailto:pass-capés@pj2s.fr) avant la date de clôture des inscriptions

**Aucun dossier ne sera accepté après le 22 octobre 2023**



**Dorénavant, il n'y aura qu'une seule période pour déposer les dossiers d'inscriptions**

Objet : « Pass'CAPES », Aide destinée aux étudiants

## Identité

Nom : .....

Prénom(s) : .....

Date de naissance : .....

Adresse sur la commune : .....

Notre-Dame-de-Gravenchon  Auberville-la-Campagne  Touffreville-la-Câble  Triquerville

76330 Port-Jérôme-sur-Seine

Téléphone domicile : .....

Téléphone portable (obligatoire) : .....

Adresse mail (obligatoire et lisible) :

.....

1<sup>ère</sup> Demande

Renouvellement de dossier

## Etudes suivies

- Etablissement fréquenté durant l'année 2022-2023 :

.....

- Etablissement fréquenté durant l'année 2023-2024 :

.....

Lieu d'études : .....

Diplôme préparé : .....

Spécialité suivie : .....

1<sup>ère</sup> année

2<sup>ème</sup> année

3<sup>ème</sup> année

4<sup>ème</sup> année

5<sup>ème</sup> année

6<sup>ème</sup> année

Votre correspondant : Cécilia PROKIC - Service Éducation-Jeunesse - Pôle Services à la population

Téléphone : 02 32 84 55 46 - Courriel : education-jeunesse@pj2s.fr

Objet : « Pass'CAPES », Aide destinée aux étudiants

### Contrepartie

Pour bénéficier de cette aide financière, l'étudiant doit s'engager à participer durant son année universitaire à une action auprès de la collectivité. Lors des années électorales, l'étudiant devra, en plus de la contrepartie, se rendre disponible pour la tenue des bureaux de vote.

Sera exempté de cette contribution citoyenne, sur présentation d'une attestation, tout jeune engagé bénévolement dans une association ou volontaire auprès des sapeurs-pompiers.

Je suis bénévole associatif ou sapeur-pompier volontaire et donc dispensé de contrepartie (fournir justificatif)

### Vos disponibilités

- Week-end
- Vacances scolaires

En semaine  
(Hors vacances scolaires) :

- Lundi matin
- Lundi après-midi
- Mardi matin
- Mardi après-midi
- Mercredi matin
- Mercredi après-midi
- Jeudi matin
- Jeudi après-midi
- Vendredi matin
- Vendredi après-midi

Je suis titulaire du BAFA

Dans le cadre de son contrat d'assurance, la commune couvre l'étudiant, pour l'ensemble des garanties souscrites, pendant toute la durée de sa collaboration.

L'étudiant doit être couvert par une assurance en responsabilité civile.

L'étudiant s'engage à respecter les règles de fonctionnement de la collectivité, ainsi que la réglementation du domaine d'activité dans lequel il interviendra lors de sa contrepartie, notamment s'agissant des règles de sécurité.

Objet : « Pass'CAPES », Aide destinée aux étudiants

### Pièces à fournir obligatoirement

- Diplôme ou relevé de notes du baccalauréat (première demande uniquement)
- Certificat de scolarité 2023-2024
- RIB au nom de l'étudiant
- Justificatif de domicile récent sur la commune (aux noms des parents)
- Attestation d'assurance responsabilité civile de l'étudiant

Je certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur le présent dossier.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du Pass'CAPES (disponible avec le dossier d'inscription).

Je m'engage à respecter les termes de ma contrepartie et à prévenir la Ville en cas d'indisponibilité ou de force majeure et à fournir tout document justifiant mon absence.

J'autorise /  Je n'autorise pas la Commune à utiliser des photos ou des vidéos qui pourraient être réalisées dans le cadre de PASS'CAPES afin d'illustrer l'activité des services municipaux et ce dans les conditions suivantes : les photos et vidéos ont vocation à n'être utilisées que sur les supports de communication de la Ville (magazine municipal, site internet, intranet, réseaux sociaux, rapports de travail...) et éventuellement transmises à la presse locale / les photos ou vidéos ne sont jamais utilisées à des fins commerciales / Je peux à tout moment exercer un droit d'accès et de retrait (Loi Informatique et Libertés) auprès de : Ville de Port-Jérôme-sur-Seine – Place Isnay – B.P 29 –Notre-Dame de Gravenchon – 76330 Port-Jérôme-sur-Seine

Date de réception du dossier (à remplir par la Ville) :

*« En espérant que cette aide financière vous facilitera la poursuite de vos études »*

**Virginie CAROLO-LUTROT**

**Maire de Port-Jérôme-sur-Seine**